



4, rue de la Grolière
63100 Clermont-Ferrand
☎ : 04.73.25.04.33
e-mail : cd63tt@cd63tt.com
Site internet : <http://www.cd63tt.com>

Finales Fédérales par classement

DIMANCHE 14 AVRIL 2019

LES MARTRES DE VEYRE

Gymnase Rostand – Rue Garenne

Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses, à l'exception des poussins et poussines.

Responsable de la compétition : Didier GOUGIS – 06 26 66 39 63

Article 2 – ENGAGEMENTS ET DROITS D'INSCRIPTION

Les joueurs et joueuses désirant participer à ces finales par classement devront s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à **6 €** pour le niveau départemental (facture adressée au club).

Les engagements (feuille jointe) devront parvenir au Comité Départemental **avant le 10 AVRIL 2019 dernier délai**. **Aucun engagement ne sera pris après cette date.**

Article 3 – TABLEAUX

Les finales fédérales par classement comportent **8 tableaux**.

DAMES		MESSIEURS	
Tableau F5	Joueuses classées 5	Tableau H8	Joueurs classés 5 – 6 – 7 et 8
Tableau F7	Joueuses classées 6 et 7	Tableau H10	Joueurs classés 9 et 10
Tableau F9	Joueuses classées 8 et 9	Tableau H12	Joueurs classés 11 et 12
Tableau F12	Joueuses classées 10 – 11 et 12	Tableau H15	Joueurs classés 13 – 14 et 15

Article 4 – FORFAIT

Tout joueur inscrit à cette compétition se verra, ***en cas de forfait non excusé***, infliger une **amende de 20 €**.

Article 5 - HORAIRES

		Pointage	Début compétition
Tableau H8	Joueurs 5 - 6 - 7 - 8	9h30 à 9h50	10h
Tableau H10	Joueurs 9 - 10	10h30 à 10h50	11h
Tableau H12	Joueurs 11 - 12	10h30 à 10h50	11h
Tableau H15	Joueurs 13 – 14 - 15	11h30 à 11h50	12h
Tableaux F	Toutes les joueuses	11h30 à 11h50	12h

Il est possible qu'en fonction du nombre d'inscrits par tableaux nous nous trouvions dans l'obligation de modifier certains horaires. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien respecter la date limite d'engagement.

Article 6 – ORGANISATION

- a) Le placement dans les tableaux sera en fonction du nombre de points licences.
- b) Le premier tour dans chacun de ces quatre tableaux se fera par poules de trois ou de quatre. Les 2 premiers de chaque poule (ou plus, en fonction du nombre d'inscrits dans le tableau) seront qualifiés pour la suite de la compétition.
- c) Toutes les rencontres se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Concernant le point « b) », l'organisateur se réserve le droit, en fonction du nombre de joueurs inscrits dans le tableau, de modifier ce dernier au niveau du nombre de joueurs par poules et du nombre de qualifiés pour la suite du tableau.

Article 7 – QUALIFICATION POUR LE NIVEAU REGIONAL

Nombre déterminé par la Ligue AURA au prorata du nombre d'inscrits dans chaque département.

Pour ces tableaux, les joueurs qualifiés pour le niveau régional seront prévenus ultérieurement par la Ligue AURA.

Le niveau régional aura lieu les 4 et 5 mai 2019 à Chaponnay, organisé par Val d'Ozon TT.

Article 8 – RECOMPENSES

Récompenses aux vainqueurs, finalistes et ½ finalistes dans tous les tableaux.

